



Allocation de famille « régime L2015 »

Demande de changement de régime (option unique et irrévocable)

A envoyer à l'Administration du personnel de l'Etat – B.P. 1204 – L-1012 Luxembourg

Les détails concernant la gestion de l'allocation de famille sont documentés dans le « **Guide pratique** ». Le changement de régime n'est possible que si les toutes les conditions requises sont remplies.

Demandeur 1		Demandeur 2	
NOM	:	NOM	:
Prénom	:	Prénom	:
Matricule (13 pos.)	:	Matricule (13 pos.)	:
<i>(cocher l'option applicable)</i>		<i>(cocher l'option applicable)</i>	
<input type="checkbox"/>	Agent de l'Etat, conjoint ou partenaire d'un autre agent de l'Etat	<input type="checkbox"/>	Agent de l'Etat, conjoint ou partenaire d'un autre agent de l'Etat
<input type="checkbox"/>	Agent de l'Etat « non conjoint » et « non partenaire » d'un autre agent de l'Etat		

Date de changement de régime :

La date de changement de régime est fonction de la date de début du droit à l'allocation de famille et non de la date de la demande. Pour l'allocation de famille « régime L2015 », le demandeur peut en bénéficier à compter du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel le droit a pris naissance. La date de changement de régime ne peut cependant être antérieure au 01.10.2015 (date de la mise en vigueur de la loi introduisant l'allocation de famille) et le délai de prescription est de 5 ans. La date de changement peut évidemment être postérieure à la date de début du droit, si les deux demandeurs le souhaitent.

Les données sont collectées à des fins de gestion de l'allocation de famille, suivant les diverses dispositions législatives et réglementaires en vigueur en la matière.

Conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque personne dispose du droit d'accès, de rectification et de suppression. Pour exercer ces droits, elle peut s'adresser directement à l'Administration du personnel de l'Etat (tél. 24 78 32 00 ; courrier : B.P. 1204 L-1012 Luxembourg ; courriel : accueil@ape.public.lu).

Les règles d'attribution de l'allocation de famille « régime L2015 » étant différentes que celles pour l'allocation de famille du régime précédent, chaque demandeur pour le changement de régime devra remplir également une « Demande d'attribution de l'allocation de famille ».

Je soussigné(e) déclare que toutes les données figurant sur la présente demande sont complètes, sincères et véritables.

La « Demande d'attribution de l'allocation de famille » dûment complétée et signée est jointe.

, le

(Signature du demandeur)

Je soussigné(e) déclare que toutes les données figurant sur la présente demande sont complètes, sincères et véritables.

La « Demande d'attribution de l'allocation de famille » dûment complétée et signée est jointe.

, le

(Signature du demandeur)